

Le 8 janvier 2018

Par courriel : Kaylee.Langille@tribunal.gc.ca

Par télécopieur : 613-990-1849

Mme Kaylee Langille, agente de gestion des cas
Commission des relations de travail et de l'emploi
dans le secteur public fédéral
C.P. 1525, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5V2

OBJET : Association des membres de la police montée
du Québec Inc., Fédération de la police nationale et Conseil du
Trésor et Conseil du Trésor
Demande de l'Association des membres de la police montée
du Québec Inc.
N° de référence : 542-02-12 et 13

Madame,

L'Association des membres de la police montée du Québec (l'« AMPMQ ») demande la permission à la Commission de lui soumettre, dans le délai qu'elle établira, des arguments en réponse à la réplique de la Fédération de la police nationale soumise le 4 janvier 2018, afin de donner droit à la Demande de trancher la validité constitutionnelle de l'article 238.14 de la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral*.

Par ailleurs, l'AMPMQ soumet qu'une telle réponse devrait s'inscrire dans le cadre du processus que la Commission déterminera suite à une conférence préparatoire.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Marco Gaggino
MG/ap

c.c. M. Christopher Rootham
M. Drew Heavens
M. Richard Fader
M. Sean Kelly
Mme Robin Benson
M. John White
Mme Isabelle Roy
M. Patrick Mehain
M. Rae Banwarie
M. Louis Philippe Theriault
M. Gabriel Somjen
M. Gavin Leeb